

Préavis de grève pour la journée du 8 mars 2026

Madame la Ministre,

Sud Culture Solidaires dépose un préavis de grève pour le dimanche 8 mars 2026 (ce préavis comprend la nuitée en amont et en aval pour les personnels travaillant en horaires décalés) à destination des personnels de droit public comme de droit privé du ministère.

Les inégalités salariales perdurent plus de 50 ans après l'adoption des premières lois visant pourtant à les faire disparaître. Quel que soit le métier, les hommes touchent en moyenne 28 % de salaire en plus ! Les femmes sont 4 fois plus souvent à temps partiel que les hommes. Et pour la majorité d'entre elles, il s'agit d'un temps partiel imposé. Toutes ces inégalités viennent jalonner leurs carrières et impacter leur retraite.

Nous vous rappelons que la France a jusqu'au 7 juin 2026 pour transposer la directive européenne sur la transparence salariale. Celle-ci doit renforcer l'application du principe « à travail de valeur égale, salaire égal » par des mécanismes de contrôle et de sanction. Les entreprises comme les personnels du ministère de la Culture doivent être contraintes de prouver qu'à travail de valeur égale, les salaires sont égaux. Nous exigeons une application ambitieuse de cette directive pour enfin obtenir : l'égalité réelle des rémunérations et des carrières, la revalorisation des métiers à prédominance féminine, la révision en profondeur de l'index égalité professionnelle (qui doit cesser de masquer la réalité).

Les femmes représentent 56% des personnels du ministère de la Culture, et sont prédominantes dans un certain nombre de filières. Mais l'engagement du ministère contre les inégalités et les violences sexistes et sexuelles est bien trop timide. Les inégalités perdurent, impactant directement les conditions de travail, le salaire, la carrière et la pension de retraite des femmes.

C'est pourquoi par cette grève, Sud Culture Solidaires revendique :

- La réouverture des négociations sérieuses pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du Ministère de la Culture.
- La mise en place de toutes les mesures garantissant une égalité salariale et une égalité des déroulés de carrières femmes/hommes avec des moyens financiers adaptés
- La revalorisation des métiers à prédominance féminine et la favorisation de la mixité des métiers
- Un véritable plan de titularisation des contractuel·les, en priorité des précaires et une amélioration des droits des non-titulaires
- L'intégration des primes dans le salaire
- La fin des temps partiels imposés que subissent majoritairement les femmes
- La fin de toutes les violences sexistes et sexuelles quel que soit le statut de l'agresseur, y compris ceux en position d'autorité ou à forte notoriété
- La protection et l'accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles
- Une meilleure prise en compte des besoins des femmes en matière de santé à travers des mesures de prévention spécifiques, notamment l'allocation d'autorisations spéciales d'absence et la mise à disposition des protections hygiéniques gratuites sur les lieux de travail et d'études

- Un travail de sensibilisation au repérage, mais aussi à l'accompagnement des victimes de violences conjugales doit être mis en place, en leur accordant notamment des autorisations spéciales d'absence pour leur permettre d'effectuer toutes les démarches nécessaires. Il convient aussi de prendre des mesures protectrices dans le cadre du télétravail.
- L'abrogation du jour de carence lors des arrêts maladie
- Un congé de naissance de 6 mois pour chacun des parents, le maintien du congé parental jusqu'au 3 ans de l'enfant avec une meilleure rémunération
- La prise en compte totale du congé parental dans l'ancienneté, quelle que soit sa durée.
- L'investissement massif dans les services publics pour garantir l'égalité de toutes : le droit à une place d'accueil pour chaque enfant et une réponse adaptée à la perte d'autonomie des personnes âgées
- Dans les festivals et événements culturels financés par le ministère une réelle prise de conscience des VHSS avec : un protocole pour lutter contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles et une prise en charge des victimes, des référent·es VHSS dans tous les événements, une communication sur la prévention des VHSS pour le public, les bénévoles et les salarié·es.

Ce préavis de grève faisant l'objet de l'ouverture d'une négociation obligatoire, nous nous tenons à votre disposition pour cette négociation ainsi que la rédaction et la signature d'un protocole d'accord garantissant l'ensemble des revendications.

Dans l'attente de cette négociation, nous vous prions de recevoir nos salutations syndicales vigilantes.

SUD Culture Solidaires,
 26 février 2026